64

MARS

Nantes Révoltée
@Nantes_Revoltee

Suivre

Avant la manif du #3mai, la BAC contrôle dans le tram à #Nantes, en provenance de la fac, au moins une interpelle. Faites attention à vous !

Notre envoyé spécial à réussi à interviewer le ministre de l'intérieur Bernard Cazeuneuve sur ses récentes déclarations.

Bernard Cazeuneuve, suite aux récentes manifestations contre la loi El Khomri et à la casse de quelques vitrines de banques vous avez déclaré « Je condamne avec force les violences d'une minorité d'irresponsables. Ils devront rendre des compte devant la justice ».

Tout à fait, je trouve inadmissible, dans un état de droit que des personnes se livrent ainsi à des dégradations.

Ces dégradations se sont passées aux cours de manifestations contre un projet de loi de votre gouvernement, avez vous le sentiment d'avoir provoqué ces réactions ?

Bien sûr que non. Nous sommes en démocratie. Nous réalisons les réformes pour lesquelles nous avons été élus. Si des gens ne sont pas d'accord, ils ont le droit de manifester, mais sans violence.

Si les opposant.e.s à la loi du travail manifestent sans violence, promettez-vous de retirer le projet de loi ?

Ce n'est pas comme cela que ça marche. Nous croyons que cette réforme est juste et permettra de stimuler l'économie et donc de réduire le chômage. Nous irons jusqu'au bout pour la mettre en œuvre.

Dans ce cas, quel recours restent-ils à celles et ceux qui refusent cette loi ?

Nous sommes en république, ils ont le droit de manifester, mais certainement pas de casser des vitrines.

Le code du travail représente les seules garanties que les travailleuses et travailleurs ont pour limiter l'exploitation. Vous vous attaquez à certaines de ces garanties, comme la rémunération des heures supplémentaires et les indemnités pour les licenciements illégaux, est-ce que vous comprenez que certain.e.s manifestant.e.s soient en colère ?

Le fait d'être en colère n'autorise pas à casser des banques. Je condamne fermement ces violences.

Pensez-vous que vous pouvez être à la fois dans le gouvernement qui met ces gens en colère et être la personne qui dit comment les gens devraient exprimer la colère qu'elles et ils ont contre vous ?

Ces gens sont des délinquants et n'ont rien à voir avec les manifestants. Ils sont très minoritaires, la plupart des manifestants sont pacifiques, comme par exemple le rassemblement « nuit debout »[1]

Doit-on en conclure que vous soutenez le mouvement « nuit debout » ?

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je soutien la loi du travail parce que je pense qu'elle va dans le bon sens.

A propos de violences, que pensez vous de tou.te.s ces manifestant.e.s blessé-e-s, dont certain.e.s ne retrouveront plus l'usage de leur œil ou de leur main. Que pensez vous de celles et ceux qui sont maintenues enfermé.e.s l'espace d'une nuit ou de plusieurs mois ?

C'est de la manipulation. A ma connaissance, les seules personnes blessées sont des policiers qui faisaient leur boulot : protéger la population.

Que souhaitez vous répondre aux familles qui n'osent plus se promener en ville par crainte d'être submergées par les gaz lacrymogènes ?

La responsabilité en incombe aux manifestants, de notre côté nous faisons ce que nous pouvons pour les cantonner dans des zones réduites.

En conclusion, vous voulez que les gens travaillent dans une plus grande précarité et qu'ils ferment leurs gueules. Vous êtes contre les manifestations mais vous aimeriez qu'elles se déroulent comme vous le souhaitez. Vous ne dénoncer la violence que lorsqu'elle provient de vos adversaires. Et vous ne vous sentez absolument pas responsable de la colère que vous engendrez. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Faites-moi voir votre carte de presse. Vous manquez de professionnalisme. D'habitude, j'ai affaire à des gens plus sérieux.

---

1 Nous relatons simplement les propos de Bernard Cazeneuve. Nous tenons à nous excuser auprès des participant.e.s au rassemblement « nuit debout » qui entretiennent une vraie conflictualité avec les exploiteurs et qui pourraient se sentir insulté.e.s par ces propos.

Mais que fait la police ? Ça crève les yeux.

Après avoir regardé éberluée les hélicoptères, je me suis engouffrée ds le métro, un peu peureuse j'avoue, et là...

là dans le métro, une odeur agressant ma gorge, j'ai vu des gens courir à contresens de ma marche en toussant et se protégeant le visage

J'ai cherché 1 quai et sur le quai, une femme suffoquant sur 1 banc, accompagnée d'une enfant, 1 femme lui mettant des gouttes ds les yeux

Les gens attendant le départ du métro ds les vapeurs agressives, le métro déjà à quai qui ne partait pas, « que faire ? », ces mots partout

Que faire ? Ces mots partout, les hélicoptères dehors, le gaz dedans... Que faire? Revenir et comprendre, me dis-je...

Revenir, braver les hélicoptères et le gaz, les hommes armés et leur demander pourquoi nous leur faisons si peur

Fwd: tr: Jugement manifestants
Date : Mond, 26 Apr. 2016 10:45:11 + 0200 (CEST)

Salut

J'ai assisté à la totalité du procès. J'étais témoin de X. Le jugement a été rendu vers minuit et demi.

- 9 prévenus, 7 pour la manif du 31 et 2 pour celle du 9 avril.
- 1 relaxe, le seul qui n'avait pas de témoignage de flic contre lui. Il avait été «reconnu» par un mineur en garde à vue.
- 6 autres condamnés à 6 mois avec sursis et 210 heures de TIG (dont X).
- 1 condamné à 2 mois fermes et 4 mois avec sursis (le syndiqué CGT PSA) qui ne voulait pas faire de TIG puisqu'il estimait ne pas être coupable.
- 1 condamné à 3 mois avec sursis et 105 heures de TIG : un jeune interpellé parce qu'il filmait et qui s'est fait agressé par la BAC.

Pourtant, pas un dossier ne tenait la route ni n'avait de cohérence. Seul le témoignage des flics a servi de preuve pour le juge, malgré des contradictions flagrantes. Aucune photo ou vidéo prouvant les accusations n'ont été proposées.

Quelques perles :

- l'avocat des policiers : « ce n'est pas parce personne n'a vu monsieur X jeter des projectiles qu'il ne l'a pas fait » !
- le procureur : « Monsieur X, à votre âge (61 ans) vous devriez faire preuve de sagesse. Je demande donc une peine de 8 mois dont 6 avec sursis » ! Ce sera la peine la plus sévère demandée par le procureur
- un conseiller municipal du Parti de Gauche était cité comme témoin. Il s'est fait agressé verbalement par le procureur et le juge qui l'ont sommé de condamner les violences des manifestants

Nouvelle plutôt rassurante : si les condamnés font appel, cet appel sera suspensif de toute peine et de toute amende. P (avocat) dit qu'en appel ces jugements seront cassés.

Ils sont tombés sur les pires juges et le pire procureur. Ce ne peut être un hasard. Le juge est un ancien flic, anti syndicat et anti gauchiste. Il s'est comporté comme un procureur pendant tout le procès. Le procureur n'a fait que reprendre mécaniquement ce que disait le juge. Il a apporté sa touche personnelle dans les réquisitions en proposant une mesure qu'on n'avait pas vue depuis longtemps : le bannissement. Du centre de Rennes (la ZAD créée par Appéré) pour certains, pendant 2 ans, d'Ille-et-Vilaine pendant 5 ans pour A qui est Suisse. Ces réquisitions n'ont pas été suivies par le juge qui a bien compris qu'il y aurait un problème de constitutionnalité.

Le pompon a été l'article de Ouest-France ce jour.

XY